

CHAMPNIERS

Livret d'accueil



Bienvenue dans votre ville




Champniers

CHAMPNIERS



SOMMAIRE ● ● ●

LE TERRITOIRE

LES ÉLUS

VOTRE MAIRIE

COMMUNICATION

VOS SERVICES

CCAS

EDUCATION

ACCUEILS

URBANISME ET CADRE DE VIE

D.I.C.R.I.M détachable

MÉDIATHÈQUE

MANIFESTATIONS

SPORTS

ASSOCIATIONS

FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

POLICE MUNICIPALE

TRANSPORT

DÉCHETS

SOINS ET SERVICES

SUR VOTRE COMMUNE

LES MARCHÉS

LA PAROISSE

VIE ÉCONOMIQUE

EMMÉNAGER

RETROUVEZ L'ACTUALITÉ DE LA VILLE

● ● ● Sur notre SITE INTERNET



Sur notre PAGE FACEBOOK



Sur notre CHAÎNE YOUTUBE



Sur l'application MA MAIRIE EN POCHE

LE MOT DU MAIRE ● ● ●



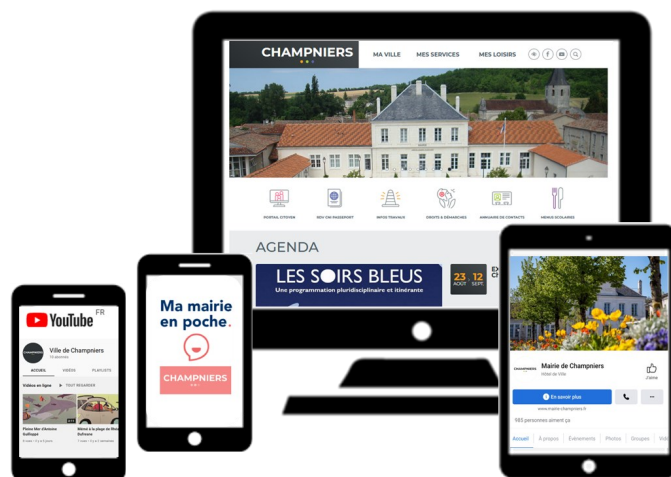
Chères Chaniéraudes,
Chers Chaniérauds,

L'équipe municipale a souhaité réunir en un seul document des informations utiles au quotidien pour vous, nouveaux habitants de la commune.

Ce guide pratique vous permettra de trouver les renseignements dont vous pourriez avoir besoin : détail des démarches administratives, coordonnées des services municipaux ou encore liste des professionnels de la santé présents à Champniers.

Cet outil constitue également une vitrine sur la richesse de notre commune, que ce soit par son activité économique, sa vie associative ou ses services municipaux. De manière fréquente ou épisodique, nous espérons que ce guide pratique répondra au mieux à vos attentes afin de vous accompagner dans votre vie quotidienne.

Michaël LAVILLE,
Maire de Champniers



LE TERRITOIRE



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION GRANDANGOULEME

25 Boulevard Besson Bey
16023 ANGOULEME Cedex

Tél. : 05 45 38 60 60

Site : <http://www.grandangouleme.fr/>

Facebook : <https://www.facebook.com/CommunauteAggloGrandAngouleme>



38 communes
141 000 habitants



CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Michaël LAVILLE
Joëlle AVERLAN



CHAMPNIERS, c'est

- ⇒ **5 266** Chaniérauds (INSEE 2021) ;
- ⇒ **4 529** hectares ;
- ⇒ **188** Kilomètres de voies ;
- ⇒ **3 500** hectares de terres agricoles ;
- ⇒ **70** mètres d'altitude ;
- ⇒ **7** puys ;
- ⇒ **3** ruisseaux ;
- ⇒ **60** villages *et plus.*

Notre ville est jumelée avec la ville
Catalane de Sant Esteve Sesrovires.



CONTACTS ADMINISTRATIONS

PRÉFECTURE CHARENTE

7-9 Rue de la Préfecture
16000 ANGOULEME
0 800 97 00 16

CONSEIL DÉPARTEMENTAL CHARENTE

31 Bd Emile Roux,
16000 ANGOULEME
05 16 09 50 00

CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX DU CANTON

Maryline VINET et Thibaut SIMONIN

MAIRIE CHAMPNIERS

1 rue des Grives musiciennes
16430 CHAMPNIERS
05 45 69 88 98
courrier@champniers.fr



LES ELUS



LES ADJOINTS



Maire de CHAMPNIERS

**Vice Président
GRANDANGOULEME**

Tourisme, promotion du territoire, communication institutionnelle et coopération territoriale

Président CALITOM

Service public des déchets de la Charente

Michaël LAVILLE



Yann COMPAGNON

1^{er} Adjoint
Ressources



Christiane CHABAUD

2^e Adjointe
Vie culturelle



Michel BILLARD

3^e Adjoint
Vie associative et sport



Karine LEBERT

4^e Adjointe
Affaires scolaires et familles



Didier DUCONGÉ

5^e Adjoint
Travaux et qualité des réseaux



Isabelle GOYAUD

6^e Adjointe
Solidarités



Laurent BOSCHETTO

7^e Adjoint
Urbanisme et stratégie du territoire



Édith KANDEL-BOUCHAUD

8^e Adjointe
Transition écologique

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS



Joëlle AVERLAN

Affaires intercommunales
et relations
avec les autres collectivités



Gérard HUET

ERP
Commissions de sécurité
et suivi des travaux



Fabienne SUCQUET

Associations et
animation du réseau
des solidarités



Pour prendre
Rendez-vous
avec vos élus,
contactez le
05 45 69 88 98.



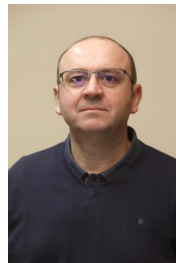
LES CONSEILLERS MUNICIPAUX ● ● ●



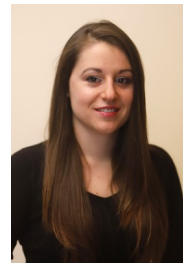
Cédric PICARD



Béatrice GOURINCHAS



Alain GASCHET



Estelle MASSERON



Arnaud LEGRAND



Thierry DESMOULINS



Vanessa PRONCHERY



Sébastien COUTANT



Marie Pascale SPICHA



Patrick MAGNERON



Pascale DALCANTARAT



Romain COLLIN



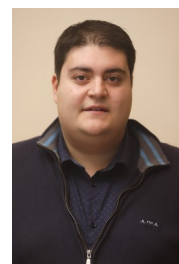
Marie Pierre PERON



Samuel DERAIS



Katia DEVIN



Guillaume GRIMAUD



Véronique BORIE



LE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES ● ● ●



Nolan BOSCHETTO



Olivia BOULANGER



Titouan ROUBY



Leïlou GOURINCHAS



Eliot PERIER



Matisse COCO



Chloé ANDRIAN



Eliott ARCHIER



Jade TREBIER



Baptiste ALLARD



Clémence MOLLA



Enzo PAPOT



Lauris LEDUC



Clémence COUDRIN



Sacha COUTANT



Thaïs BUTTON

Le conseil municipal des jeunes permet d'engager une démarche de citoyenneté, de faire naître chez les jeunes une idée d'appartenance à la cité et de créer une passerelle avec le conseil municipal. Ils participent à la vie municipale au travers de différents projets avec le soutien des élus et d'une animatrice. Le CMJ est élu pour 2 ans.

CMJ ● ● ●

05 45 90 57 26
claire.morel@champniers.fr

VOTRE MAIRIE



COMMUNICATION

CHAMPNIERS Mag'

Votre magazine trimestriel distribué directement dans votre boîte à lettres ou disponible sur le site internet de la mairie.

Retrouvez également toutes les informations et actualités sur le site internet champniers.fr et/ou la page Facebook @ville de Champniers.

Soyez alerté des événements à ne pas manquer en téléchargeant l'application **Ma Mairie en Poche - Champniers.**

La ville met régulièrement des vidéos de la vie communale sur sa chaîne Youtube **Ville de Champniers.**

QUAND AURAI-JE LA FIBRE ?

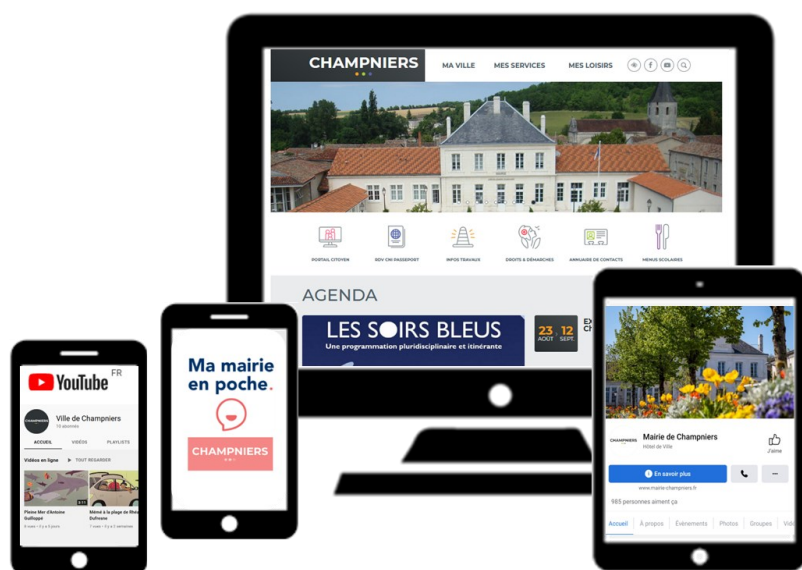
Afin de vérifier votre éligibilité, consulter le site internet : www.charente-numerique.com.

L'actu
chaque trimestre
en 32 pages.



Charente
Libre

CORRESPONDANT DE PRESSE pour Champniers
Gérard MATHÉ
Mathe.gerard@neuf.fr
06 75 65 88 91



COMMUNICATION

1 rue des Grives musiciennes
16430 CHAMPNIERS

Lundi / Mardi / Jeudi / Vendredi
8h30 à 12h30 | 13h30 à 17h30
(vendredi 16h30)
Mercredi 8h30 à 12h30

06 15 04 12 94 | 05 45 69 77 08
communication@champniers.fr

VOS SERVICES



CENTRE COMMUNAL DE L'ACTION SOCIALE



RÉSEAU DES SOLIDARITÉS

Une discussion, une visite à domicile, une attention... aident les personnes âgées, isolées ou handicapées pour ne pas tomber dans la solitude.

Pour cela, le CCAS a créé son « réseau de solidarité ». Ce réseau vise à mettre en relation des personnes isolées et/ou handicapées avec des bénévoles, pour une visite de courtoisie à domicile et un moment de rencontre conviviale.

Pour s'inscrire en tant que bénévole ou personne souhaitant être visitée, contactez le CCAS.

OPÉRATION COLIS DE NOËL

Le CCAS délivre à la période de Noël, une aide sous forme de bons d'achats alimentaires, sous conditions de ressources. Pour connaître les critères de délivrance, renseignez-vous auprès du CCAS.

SECOURS D'URGENCE

Les assistantes sociales ont recours au CCAS dans la mesure où aucun autre dispositif ne peut être activé s'agissant des aides financières liées au logement (règlement factures d'énergie, d'eau...) ou des bons de secours d'urgence (carburant ou alimentaire).

PARTICIPATION FINANCIÈRE AU TRANSPORT À LA DEMANDE

Une aide financière est accordée au transport à la demande en faveur des personnes isolées, en situation de mobilité réduite, sous conditions de ressources.

INSCRIPTION SUR LE REGISTRE DES PERSONNES VULNÉRABLES

cf D.I.C.R.I.M page 12

Le Plan Communal de Sauvegarde prépare préventivement à la gestion d'urgence (risques naturels, sanitaires ou technologiques).

Il se base sur le recensement des risques et des personnes vulnérables (isolées, malentendantes, non-voyantes, personnes à mobilité réduite...).

Afin de mieux connaître la population fragile, n'hésitez pas à nous contacter pour vous inscrire sur le registre.

CCAS 

1 rue des Grives musiciennes
16430 CHAMPNIERS

Lundi / Mardi / Jeudi / Vendredi
8h30 à 12h30 | 13h30 à 17h30
(mardi 16h30)
Mercredi 8h30 à 12h30

05 45 69 77 05
murielle.lacroix@champniers.fr



Maternelle de Viville



Primaire de Viville



LES ÉCOLES
COMMUNALES
DE LA PETITE
SECTION AU CM2



La Chignolle

COMMENT INSCRIRE MON ENFANT À L'ÉCOLE ?

Pour que votre enfant effectue sa scolarité dans nos écoles, vous devez l'inscrire auprès du service Éducation.

Les inscriptions ont lieu à partir du mois de mars. Il est toutefois possible d'inscrire votre enfant en cours d'année scolaire.



Bois Villars

1) INSCRIPTION AUPRÈS DU SERVICE ÉDUCATION

Sur rendez-vous au 05 45 68 30 25

Pièces à présenter :

- ⇒ Livret de famille ;
- ⇒ Carnet de santé de l'enfant ;
- ⇒ Attestation de domicile ;
- ⇒ N° de Sécurité Sociale et d'allocataire CAF, MSA ou autre.

2) ADMISSION AUPRÈS DE L'ÉCOLE CONCERNÉE

À la suite de la commission scolaire, il vous faudra prendre un rendez-vous avec le directeur de l'école :

- ⇒ École maternelle Bois Villars au 05 45 69 81 02 ;
- ⇒ École élémentaire La Chignolle au 05 45 69 93 97 ;
- ⇒ École élémentaire Puy de Nelle au 05 45 69 93 61 ;
- ⇒ École primaire Viville au 09 70 21 19 01.



Puy de Nelle

EDUCATION

131 rue des Tourterelles
16430 CHAMPNIERS

Lundi au vendredi
8h30 à 12h30 | 13h30 à 17h30
(vendredi 12h30)

05 45 68 30 25
annette.ramnoux@champniers.fr

ACCUEILS ●●●

PETITE ENFANCE

VOUS ÊTES PARENTS D'UN ENFANT DE MOINS DE 6 ANS ET VOUS CHERCHEZ... un espace d'échanges, un espace de jeux, un espace ressources,

VOUS ÊTES ASSISTANTE MATERNELLE ET VOUS CHERCHEZ... un lieu pour socialisation pour les petits que vous accueillez, de l'aide pour le contrat avec les parents employeurs,

VOUS ÊTES INTÉRESSÉE PAR LE MÉTIER D'ASSISTANTE MATERNELLE... le Relais Assistant.es Maternelle.s (RAM) vous reçoit et vous informe.

●●● RAM Maison Musseau

247 rue des Colverts
16430 CHAMPNIERS
petite-enfance@champniers.fr

CRÈCHE FAMILIALE AMSTRAMGRAM

Le SIVU de St Yrieix **ouvert aux enfants de 2 mois et 1/2 à 4 ans** accueille les tout-petits chez des assistantes maternelles agréées par le service de PMI du Conseil Départemental.

●●● AmStramGram 05 45 95 99 78

ACCUEILS DE LOISIRS

TOBOGGAN, ouvre les mercredis scolaires et en période de vacances, et accueille les enfants âgés de 3 à 13 ans.

TRAMPOLINE, ouvre les mercredis uniquement en période scolaire, et accueille les enfants âgés de 6 à 13 ans ayant une activité extrascolaire nécessitant un transport.

ELDOR'ADO, ouvre uniquement lors des vacances scolaires, et accueille les enfants âgés de 10 à 17 ans collective.



ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

Les **temps d'activités périscolaires** sont organisés et pris en charge par la commune en prolongement de la journée de classe : matin, midi et soir. Ces **activités** visent à favoriser l'accès de tous les enfants aux pratiques culturelles, artistiques, sportives, etc.

ACCUEILS DE LOISIRS ●●●

Toboggan (3/10 ans)

131 rue des Tourterelles
16430 CHAMPNIERS

05 45 68 30 25
annette.ramnoux@champniers.fr

Trampoline

620 rue des Geais
16430 CHAMPNIERS

05 45 90 57 26
laurie.blondeau@champniers.fr

Eldor'Ado (10/17 ans)

620 rue des Geais
16430 CHAMPNIERS

05 45 90 57 26
patrice.bonnin@champniers.fr

URBANISME ET CADRE DE VIE ●●●

Le service d'urbanisme a plusieurs missions :

⇒ Exercer, ou non, le droit de préemption de la ville à chaque vente sur le territoire de la commune ;

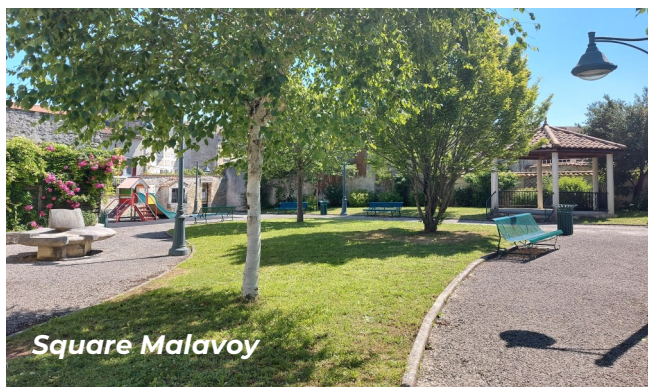
⇒ Traiter toutes les autorisations du droit des sols, permis de construire, déclarations préalables de travaux, demandes d'enseignes pour les commerces, demandes de changement d'usage, changements de destination.

Il s'appuie pour cela sur le Plan local d'urbanisme (PLU) qui règlemente l'occupation des sols de Champniers.

Pour tous types de travaux, un dossier doit être déposé à la mairie. Selon le type de travaux envisagés, le dossier devra être constitué du formulaire adéquat et de différents documents.

Il est possible de consulter toute autorisation d'urbanisme délivrée (permis de construire, déclaration préalable de travaux, etc.) en vous rendant à la mairie.

Le service urbanisme vous reçoit en mairie pour les autorisations de droit du sol (permis de construire, déclarations préalables...), consultations du cadastre, informations générales liées à l'urbanisme.



CADRE DE VIE

La ville s'engage à améliorer le cadre de vie de ses habitants. Les espaces verts sont de véritables lieux de regroupement pour partager, se rencontrer et profiter ensemble.

La ville est dotée du label national « Villes et Villages Fleuris - 2 fleurs » grâce au travail des agents du service Environnement et Espaces publics, qui entretiennent et aménagent durablement les espaces verts et font entrer la nature dans notre commune.



URBANISME | POLITIQUE FONCIERE



1 rue des Grives musiciennes
16430 Champniers

05 45 69 48 20 pour prendre rendez-vous
christophe.vrignaud@champniers.fr

LE
POTAGER
D'À CÔTÉ

CHAMPNIERS

VILLE DU PARTAGE

La commune de Champniers
s'engage contre le gaspillage !

PROPOSEZ VOS SURPLUS DE JARDIN

Pour une consommation locale et solidaire



1. CRÉEZ

votre compte jardin
gratuitement sur
lepotagerdacote.fr



2. PROPOSEZ

à la vente ou au don
vos surplus de fruits
et légumes en ligne



3. RENCONTREZ

des personnes qui aiment
le goût des bonnes
choses



CONTACTEZ-NOUS

Par mail : virginie@lepotagerdacote.fr

Par téléphone : 07 84 38 36 76



Retrouvez-nous sur
les réseaux sociaux :



D.I.C.R.I.M



ADOPTONS LES BONS REFLEXES

IMPORTANT Conservez soigneusement ce document

D.I.C.R.I.M

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Le risque majeur est la possibilité pour un évènement d'origine naturelle, industrielle ou lié à l'action de l'homme, de se produire avec des effets impactant un territoire et un grand nombre de personnes ou d'équipements. Bien qu'ayant une très faible probabilité d'apparition, le risque majeur entraîne des conséquences importantes, qu'elles soient environnementales, matérielles ou humaines. Ces conséquences se mesurent en termes de niveau de vulnérabilité. Chacun de nous peut y être exposé.

LES MODES D'INFORMATION

- ⇒ Les alertes « Vigilance Météo » et « Vigicrue » : sur les médias nationaux, les réseaux sociaux ;
- ⇒ Les alertes préfectorales (canicule, grand froid, pollution atmosphérique) : via « Ma mairie en poche » (application smartphone gratuite), le site Internet de la Préfecture, le site internet de la commune ;
- ⇒ Les médias : audiovisuels, écrits ou par internet ;
- ⇒ Les alertes physiques municipales : véhicules avec haut-parleur, agents municipaux avec mégaphone, porte-à-porte, panneaux d'affichage, etc.

Cadre législatif

L'article L 125-2 du code de l'environnement pose le droit à l'information de chaque citoyen quant aux risques qu'il encourt dans certaines zones du territoire et aux mesures de sauvegarde pour s'en protéger.

Le décret n°90-918 du 11 octobre 1990 modifié par le décret n°2004-554 du 9 juin 2004, relatif à l'exercice du droit à l'information sur les risques majeurs, précise le contenu et la forme de cette information.



LE MOT DU MAIRE

La commune de Champniers, comme toutes les communes de France, peut potentiellement être confrontée à des risques majeurs qu'ils soient d'origines naturelles ou technologiques. Si nous n'avons pas eu, fort heureusement, à gérer de telles situations, nous ne sommes pas pour autant à l'abri d'une catastrophe majeure. Face à cette situation, notre rôle est de tout mettre en œuvre pour votre sécurité. Comme nous nous y étions engagés, un nouveau Plan Communal de Sauvegarde a donc été élaboré par les élus et les services municipaux afin de s'organiser au mieux en cas de crise et assurer le jour "J" la protection et la mise en sécurité de la population. En parallèle, la commune met en place un Plan de Continuité d'Activité des services afin d'assurer une parfaite cohérence dans nos interventions d'urgences.

De plus en plus souvent, les actualités nous rappellent combien nous devons rester humbles devant la puissance, parfois dévastatrice, de certains phénomènes et nous avons pu mesurer ces derniers mois les impacts d'une crise sans précédent. Même si nous tenterons, à l'avenir, d'intervenir au mieux en cas de besoin, rien ne remplacera votre mobilisation et votre participation pour le bon déroulement des opérations de secours. La meilleure des préventions repose sur la conscience du risque, et la population doit être associée pleinement à la démarche.

A partir de recommandations simples, chacun saura comment réagir de manière adaptée et efficace.

Avec mon profond dévouement,

Votre Maire, Michaël Laville

CHAMPNIERS

Découvrez la nouvelle application mobile de **CHAMPNIERS**

Infos et alertes, votre mairie vous informe en temps réel sur votre Smartphone



Ma mairie en poche.

Téléchargez gratuitement
Ma mairie en poche

LES CONSIGNES DE SECURITE COMMUNES A TOUS LES EVENEMENTS



Mettez-vous à l'abri et restez en sécurité sur place chez vous ou dans un local clos. Fermez les portes et les fenêtres.



Limitez les appels téléphoniques afin de libérer les lignes pour les secours et éviter la saturation du réseau.



Écoutez la radio pour vous informer des consignes de sécurité transmises par les autorités et de l'évolution de l'alerte.



Ne tentez pas de rejoindre votre famille et vos proches ou d'aller chercher vos enfants à l'école.



Respectez impérativement les consignes formulées par les autorités.

LES CONSIGNES DETAILLEES



Fermez volets, portes et fenêtres.



Montez dans les étages.



Ouvrez le portail de votre habitation pour faciliter l'accès.



Quittez votre habitation et éloignez-vous des bâtiments.



Fuyez latéralement.



Coupez le gaz et l'électricité.



Contactez les secours ou la mairie.



Aérez.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école.



Ne téléphonez pas sauf urgence médicale.



Ne regagnez pas votre habitation si celle-ci a été endommagée.



Ne fumez pas. Evitez toute étincelle.



Ne prenez pas votre véhicule.



Ne revenez pas sur vos pas.



FEU DE FORET

AVANT

- * Repérer les chemins d'évacuation, les abris ;
- * Localiser les points d'eau ;
- * Entretien des chemins d'accès pour permettre la circulation des véhicules de pompiers ;
- * Débroussailler autour de la maison, espacer et élaguer les arbres, maintenir les feuillages à + de 3m. de l'habitation ;
- * Vérifier l'état des fermetures, portes et volets, la toiture.



PENDANT

- * Ne pas s'approcher à pied ou en voiture d'un feu de forêt ;
- * Ouvrir le portail de votre terrain ;
- * Respirer à travers un linge humide ;
- * S'enfermer dans votre maison ou tout autre bâtiment ;
- * Fermer et arroser les volets de votre habitation.



APRES

- * Sortir protégé ;
- * Eteindre les foyers résiduels ;
- * Inspecter son habitation, en recherchant et surveillant les braises (sous les tuiles ou dans les orifices d'aération).



RISQUE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

AVANT

- * Savoir identifier un convoi de matières dangereuses : les panneaux et les pictogrammes apposés sur les unités de transport permettent d'identifier le ou les risques générés par la ou les matières transportées.

APRES

- * A la fin de l'alerte, aérer tout le bâtiment.



PENDANT

Témoin

- * Donner l'alerte (pompier 18, police ou gendarmerie 17) ;
- * S'il y a des victimes, ne pas les déplacer, sauf en cas d'incendie ;
- * Ne pas toucher le produit ;
- * Si un nuage toxique vient vers vous, fuyez si possible selon un axe perpendiculaire au vent.

Si l'alerte a été donnée selon consigne

- * Se mettre à l'abri ;
 - * Fermer les portes et les fenêtres ;
 - * Arrêter les ventilations.
- ou**
- * S'éloigner mais éviter de s'enfermer dans le véhicule ;
 - * Ecouter France Bleu La Rochelle.



ACCIDENT D'AVION

PENDANT

- * Rester chez soi et n'entreprendre aucun déplacement, sauf extrême nécessité ;
- * En cas de déplacement indispensable, se renseigner sur les conditions de circulation ;
- * Laisser ses enfants à l'école : la municipalité assure leur sécurité durant l'alerte ;
- * Se tenir informé des consignes de sécurité sur les médias nationaux et les médias de la ville (Internet, Facebook) ;
- * Fermer les portes et fenêtres ;
- * Boucher les ouvertures et aérations.





INONDATION



AVANT

- * Mettre au sec les meubles, objets, matières et produits ;
- * Obturer les entrées d'eau : portes, soupiraux, événements, etc. ;
- * Faire une réserve d'eau potable et de produits alimentaires.
- * Prévoir les moyens d'évacuation ;
- * Amarrer tout ce qui peut flotter ;
- * Localiser les arrivées des réseaux (électricité, gaz).

PENDANT

- * Couper le courant électrique et le gaz ;
- * Se mettre à l'abri et si possible monter à l'étage ;
- * N'entreprendre une évacuation que si vous en recevez l'ordre des autorités (mairie, préfecture, pompiers) ou si vous y êtes forcés ;
- * Ne pas s'engager sur une route inondée (à pied ou en voiture) ;
- * Ecouter la radio pour vous tenir informé ;
- * Fermer portes et fenêtres.

APRES

- * Aérer la maison ;
- * Chauffer dès que possible ;
- * Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche ;
- * Aider les personnes qui en ont besoin ;
- * Dresser un inventaire complet des dommages pour transmettre à l'assurance.



MOUVEMENT DE TERRAIN



AVANT

- * Signaler à la mairie :
 - L'apparition d'affaissement ou de fissures dans le sol ;
 - Les modifications apparaissant dans les constructions : murs de soutènement présentant un ventre, écoulement anormal d'eau, fissures importantes de façades...

PENDANT

- * S'éloigner au plus vite de la zone dangereuse ;
- * Ne pas prendre l'ascenseur ;
- * En extérieur, en cas d'urgence, s'abriter derrière un obstacle (rocher, arbre).

APRES

- * Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé ;
- * Evaluer les dégâts ;
- * Empêcher l'accès du public ;
- * Informer les autorités (18 ou 112 d'un portable) ;
- * Se mettre à disposition des secours.

CONTACTS ET DISPOSITIFS

Mairie **05 45 69 88 98**
Urgence Mairie **06 60 74 75 66**

Application ville **Ma mairie en poche | Champniers**
Site internet **<https://www.mairie-champniers.fr/>**
Facebook **<https://www.facebook.com/mairiedechampniers>**

Site internet Préfecture **<https://www.charente.gouv.fr/>**
Radio France Bleu La Rochelle **101.5 FM**
Site internet Vigicrues **<https://www.vigicrues.gouv.fr/>**

URGENCES

Général **112**
Pompiers **18**
SAMU/SMUR **15**
Police Secours **17**
Hôpital Girac **05 45 24 40 40**
Eau **0 811 902 902**
GRDF **0 800 47 33 33**
ENEDIS **09 726 750 16**

VOS SERVICES



MÉDIATHÈQUE LUCIEN DESCHAMPS

La médiathèque Lucien Deschamps vous propose : une salle jeunesse, une salle d'exposition Jeanne Petit, un fonds de livres et de films à emprunter, divers services ainsi que des actions culturelles thématiques.



SESAME.LACHARENTE.FR/ LA BIBLIOTHÈQUE NUMÉRIQUE DE LA CHARENTE

Accès GRATUIT à des heures d'ebooks, films, séries, documentaires, presse quotidienne, magazines, formations pour adultes et aides scolaires de la maternelle à la terminale.

MEDIATHEQUE

24 rue des Bouvreuils
16430 CHAMPNIERS

Mardi / Jeudi / vendredi 14h à 18h
Mercredi 9h à 12h30 | 14h à 18h
Samedi 9h à 13h

05 45 69 48 24
mediatheque@champniers.fr

L'ARBRE AUX LIVRES

Sur inscription, venez écouter en famille, les histoires racontées chaque mercredi matin.

LES LECTURES IMAGÉES

Notre chaîne YouTube relaie des lectures imagées, deux fois par mois.

LA GRAINOTHÈQUE

Basée sur un principe de démarche participative, venez troquer vos graines et plants à la médiathèque.

LE PRÊT À EMPORTER

Commandez vos documents, vous n'aurez plus qu'à passer les récupérer.

MAIRIE-LIVRE

Ce dispositif solidaire permet la livraison de documents en direction des 75 ans et plus, et aux personnes isolées.

LE PORTAIL NUMÉRIQUE

Il permet de faire des recherches dans le catalogue de la médiathèque, réserver des documents ou prolonger vos prêts.

LE CLUB DES LECTEURS

Le rendez-vous littéraire pour échanger sur l'actualité et partager ses coups de cœur.

LE RETOUR DES DOCUMENTS

Une boîte située à l'extérieur de la médiathèque vous permet de remettre vos documents à tous moments.

LES EXPOSITIONS EN ENTRÉE LIBRE

Découvrez gratuitement toute l'année des expositions dans la galerie Jeanne Petit.

ECOUTER

REGARDER

TROQUER

EMPORTER

LIVRER

CONSULTER

PARTAGER

DEPOSER

EXPLORER

MANIFESTATIONS ● ● ●



VOUS ÊTES UN PARTICULIER, UNE ENTREPRISE OU UNE ASSOCIATION ?

Vous souhaitez louer une salle ?

La municipalité met à la disposition des habitants des salles à la location pouvant accueillir de 80 à 700 personnes.

N'hésitez pas à contacter le service manifestations pour vous assurer de la disponibilité des salles, puis confirmez votre demande par courrier.



MANIFESTATIONS | LOGISTIQUE ● ● ●

Lundi au vendredi
8h à 12h | 13h à 17h (vendredi 16h)

06 60 74 75 36
service-manifestations@champniers.fr

SPORTS ● ● ●



La ville est dotée de nombreux équipements sportifs qu'elle met à disposition des associations, des établissements scolaires pour permettre à tous la pratique d'activités sportives selon ses objectifs (compétition, éducation, bien être, loisir, santé).

Les services municipaux assurent l'entretien et la rénovation de ce patrimoine en veillant tout particulièrement à proposer les conditions d'une pratique sécurisée.

Champniers, ville sportive !

- ⇒ 1 complexe sportif équipé ;
- ⇒ 2 stades de football ;
- ⇒ 1 parcours VTT permanent ;
- ⇒ plusieurs terrains de pétanque couverts et en extérieur ;
- ⇒ 1 salle d'arts martiaux ;
- ⇒ 1 salle de danse ;
- ⇒ Et prochainement, un parcours sportif.

CELLULE SPORTS ● ● ●

Complexe sportif | 620 rue des Geais
16430 CHAMPNIERS

05 45 90 57 26
patrice.bonnin@champniers.fr

ASSOCIATIONS

SPORT	CULTURE
Aïkï Jujutsu	Arts plastiques
Colombophilie	Culture du safran
Attelage équestre	Comité de jumelage
Mini moto	Comité des fêtes
VTT	Musique
Football	Culte
Volley ball	Syndicat Apicole
Pétanque	Restauration
Cyclisme de route	
Gym	ENFANCE SOCIAL AUTRES
Athlétisme	Anciens combattants
Karaté	Amicale du Don du Sang
Basket	Associations de parents d'élèves
Danse	Club des Seniors
Trial	Assistantes maternelles
Multi Sports Loisirs	Parkinsoniens
Qi Gong	
Remise en forme	
Chasse	
Squash	
Tango argentin	
Tennis	
Tennis de Table	
Parachutisme	

« La richesse du tissu associatif est une grande force de la commune, car sans tous ces bénévoles qui donnent de leur temps personnel pour l'intérêt général, de nombreuses actions ou activités ne pourraient être proposées tout au long de l'année.

Les nombreuses associations contribuent grandement à faire de Champniers, une ville qui vit intensément !

Que ce soit dans le domaine sportif, culturel, social, citoyen, environnemental ou patriotique, l'offre associative est non seulement exceptionnelle en termes de quantités avec plus de 60 associations répertoriées mais également dans sa diversité.

Au-delà de permettre aux Chaniérauds la pratique du sport, d'un loisir culturel ou de toute autre forme d'engagement associatif, nos associations portent également bon nombre d'évènements.

En contactant nos référents, vous trouverez sûrement celle qui saura vous apporter le petit plus que vous recherchez. »

Michaël Laville,
Maire

RÉFÉRENTS ASSOCIATIFS

SPORT | Patrice BONNIN
05 45 90 57 26
patrice.bonnin@champniers.fr

CULTURE | Sylvain DUBOIS
05 45 69 48 23
culture@champniers.fr

ENFANCE, SOCIAL, AUTRES | Annette RAMNOUX
05 45 68 30 25
annette.ramnoux@champniers.fr

FORMALITÉS ADMINISTRATIVES ●●●



COPIE D'EXTRAIT D'ACTE DE NAISSANCE, MARIAGE, DÉCÈS

Munissez-vous d'une pièce d'identité et du livret de famille.

MARIAGE

Pour déposer un dossier de mariage à la mairie, munissez-vous des copies intégrales d'actes de naissance (délivrées par la mairie du lieu de naissance), d'un justificatif de domicile (datant de moins de 3 mois), des pièces d'identités, du certificat de contrat de mariage (s'il y en a un), des copies des cartes d'identités des témoins.

Pour une demande d'extrait ou de copie intégrale d'acte de mariage, munissez-vous d'une pièce d'identité et du livret de famille.

DÉCLARATION DE DÉCÈS

Munissez-vous du certificat médical de décès, du livret de famille et de la carte d'identité du défunt.

RECONNAISSANCE ANTICIPÉE/DÉCLARATION D'ENFANT

Pour reconnaître un enfant avant sa naissance, munissez-vous d'une pièce d'identité.

Pour une déclaration après sa naissance (délai de 5 jours maximum), munissez-vous du livret de famille et du certificat médical délivré par le médecin.

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ SÉCURISÉE (PASSEPORT)

Pour une première demande, munissez-vous d'un passeport en cours de validité ou d'une copie intégrale d'acte de naissance datant de moins de 3 mois, de deux photos d'identité, d'un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois. S'il s'agit d'un mineur, munissez-vous de la photocopie + l'original de la carte d'identité du représentant légal qui dépose la demande. L'enfant doit être présent lors du dépôt de dossier. En cas de divorce, fournir le jugement.

Pour un renouvellement, munissez-vous de la carte d'identité périmée, d'un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois et de 2 photos.

En cas de perte ou de vol, il faut fournir soit la déclaration de vol (à demander à la gendarmerie) soit la déclaration de perte (à faire en mairie) ainsi qu'un timbre fiscal de 25 € et deux photos d'identité.



RECENSEMENT JDC (JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ)

Tous les jeunes Français sont tenus de se faire recenser à la mairie entre la date anniversaire de leurs 16 ans et les 3 mois qui suivent. Cela permet d'être automatiquement inscrit sur les listes électorales à l'âge de 18 ans, et d'être convoqué à la journée défense et citoyenneté.

Pièces à fournir : livret de famille et pièce d'identité.

LISTE ÉLECTORALE

Pensez à vous inscrire sur les listes électorales avant le 31 décembre pour pouvoir voter l'année suivante. Pour cela, munissez-vous d'une pièce d'identité en cours de validité et d'un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois.

NOUVEAUX HABITANTS

Il est demandé aux nouveaux arrivants de se faire connaître en mairie afin d'être conviés à la rencontre annuelle organisée entre les nouveaux Chaniérauds et les élus municipaux.

CHANGEMENT D'ADRESSE

Pour signaler un changement d'adresse, munissez-vous d'un justificatif du nouveau domicile.



BIENTÔT 16 ANS !
PENSEZ AU RECENSEMENT
C'EST OBLIGATOIRE

POUR EFFECTUER CERTAINES DE VOS DÉMARCHES

- ⇒ Prendre un rendez-vous pour faire son titre d'identité ;
- ⇒ Télécharger un dossier de demande d'urbanisme ;
- ⇒ Réserver des documents auprès du service culturel...

RENDEZ-VOUS SUR
CHAMPNIERS.FR

ACCUEIL DE LA MAIRIE

1, rue des Grives Musiciennes
16430 CHAMPNIERS

Lundi au vendredi
8h30 à 12h30 | 13h30 à 17h30
(vendredi 16h30)

05 45 69 88 98
courrier@champniers.fr





Le Policier Municipal est un fonctionnaire territorial, qui agit sous l'autorité du maire et le contrôle du préfet.

SES MISSIONS DE POLICE

ADMINISTRATIVE :

- ⇒ Sécurité des personnes et des biens sur le territoire communal ;
- ⇒ Maintien de l'ordre sur la voie publique ;
- ⇒ Tranquillité publique (tapages nocturnes, rixes, rassemblements nocturnes...);
- ⇒ Sûreté (prévention d'actes malveillants);
- ⇒ Maintien de la salubrité publique ;
- ⇒ Prévention et envoi des secours nécessaires (incendie, inondations...).

SES MISSIONS DE POLICE JUDICIAIRE

- ⇒ Respect des arrêtés municipaux ;

POLICE MUNICIPALE

1, rue des Grives Musiciennes
16430 CHAMPNIERS

Lundi / Mardi / Jeudi / Vendredi
8h30 à 12h30 | 13h30 à 17h30 (vendredi 16h30)
Mercredi 8h30 à 12h30

06 60 74 74 31 | 05 45 69 77 07
courrier@champniers.fr

TRANSPORT

GARE SNCF

Située à Angoulême, sur la ligne Saintes, Royan et Poitiers par TER, la gare relie en TGV Paris en 1h45 et Bordeaux en 35 minutes.

Bus STGA

Möbius est le réseau de bus du Grand Angoulême desservant 33 des 38 communes de la communauté d'agglomération. Les lignes 10 et 6 desservent la commune.

Renseignements

554 route de Bordeaux | 16000 Angoulême

05 45 65 25 25

<https://www.stga.fr/>

TRANSPORT SCOLAIRE

Il est assuré matin et soir par Citram et Robin-De Maillard.

Renseignements SEJES | 05 45 68 30 25

MOUVIBUS, LE BUS ADAPTÉ AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE.

Transports individuels ou collectifs, à partir du domicile :

- ⇒ Être âgé de 60 ans et plus ;
- ⇒ Être en situation de handicap.

Renseignements

mouvibus16.contact@gmail.com

115 route de Vars | 16160 Gond-Pontouvre
05 45 95 74 22

LES AIDES DU CCAS POUR MOUVIBUS

Une aide financière est accordée en faveur des personnes isolées, en situation de mobilité réduite et sous conditions de ressources

Renseignements auprès du CCAS ou sur <https://www.mairie-champniers.fr/transport-a-la-demande/>

COVOITURAGE

Champniers compte 2 aires de covoiturage localisées près de la nationale 10.

DÉCHETS MÉNAGERS ● ● ●



NETTOYAGE URBAIN

Pour améliorer l'entretien de tous nos villages, la municipalité s'est dotée d'une balayeuse motorisée sous contrat de location.

La balayeuse procède à 3 passages par an sur l'ensemble de la commune, complétés par un passage toutes les 4 semaines dans le cœur de bourg au regard de spécificités urbaines : commerces, équipements sportifs, salles des fêtes, manifestations diverses, écoles... et toutes les semaines sur la place de l'église pour l'accueil du marché.

- ⇒ La place de l'Église,
 - ⇒ la salle des fêtes du Bourg,
 - ⇒ les Prés de l'Or,
 - ⇒ le parking de la Mairie,
 - ⇒ et le parc de Viville,
- sont équipés de distributeurs de sacs plastiques conçus pour permettre le ramassage des déjections canines.



ORDURES MÉNAGÈRES

Quand sortir ma poubelle ?

Pour connaître les jours de collecte,

- ⇒ Connectez-vous sur <http://www.pluspropremaville.fr>.

En cas de jour férié, la collecte est reportée au lendemain.

DÉCHETTERIE DE BRIE

La déchetterie la plus proche est située

Zone de la Grande Garenne à BRIE.

- ⇒ **HORAIRES D'HIVER | DU 15 OCTOBRE AU 14 MARS**

Du lundi au samedi : 9h à 12h | 14h à 17h30

- ⇒ **HORAIRES D'ÉTÉ | DU 15 MARS AU 14 OCTOBRE**

Du lundi au vendredi : 8h30 à 12h | 14h à 18h

Le samedi : 8h30 à 12h | 14h à 18h30

GRANDANGOULEME DECHETS MENAGERS ● ● ●

Centre Technique
des déchets ménagers
94 rue du Port Thureau
16000 ANGOULEME

0 800 77 99 20
www.pluspropremaville.fr

SOINS

DENTISTES

M-A. Triki-Fradin/G. Jacqmin/E. Jacqmin |
05 45 69 90 91

INFIRMIÈRES À DOMICILE

Angélique Aouar | 06 32 22 70 10
Hélène Camy | 05 45 69 08 08

MASSEURS KINÉSITHÉRAPEUTES

Magali Lavaud | 07 81 77 65 29
Dorine Vigier | 07 67 79 58 12

MÉDECINS GÉNÉRALISTES

E. Fèvre/A. Deloor Demay/O. Quellard
05 45 69 91 00

NATUROPATHE IRIDOLOGUE

Nadine Le Bihan | 07 69 55 10 77

ORTHOPHONISTE

Isabelle Vriet | 05 45 92 06 88
Virginie Guerineau | 06 59 43 32 12

OSTÉOPATHE

Aurélie Pitault | 05 45 90 83 87

PHARMACIE

Mappa (Bourg) | 05 45 69 93 60
Richez (Géant Casino) | 05 45 68 22 79

PODOLOGUE RÉFLEXOLOGUE

Julie Barraud | 07 80 95 92 13

PSYCHOLOGUES

Amélie Rastier | 06 35 45 30 78
Ameline Courte | 06 69 29 19 36

SOPHROLOGUE RELAXOLOGUE

Marie Lairaud | 05 45 92 03 03

VÉTÉRINAIRE

Catherine Vezzosi | 05 45 20 36 66

SERVICES

ASSISTANTES SOCIALES

Maison départementale des solidarités | 05
16 09 51 30

CCAS

Service municipal | 05 45 69 77 05

CLUB DES SÉNIORS

Renseignement Mairie | 05 45 68 30 25

RÉSEAU DES SOLIDARITÉS

Renseignement CCAS | 05 45 69 77 05

PETITE ENFANCE

Service municipal | 05 45 68 71 62

AMSTRAMGRAM

SIVU Crèche familiale | 05 45 95 99 78

ASSOCIATION ASSISTANTES MATERNELLES

Les petits poucets
Renseignement service petite enfance | 05
45 68 71 62

OMEGA (Médiation sociale) | 05 45 38 69 83

CONCILIATEUR DE JUSTICE

Renseignement Mairie | 05 45 69 88 98

ADMR de Champniers | 05 45 93 21 44



URGENCES GÉNÉRAL	112
POMPIERS	18
SAMU/SMUR/URGENCE MÉDICALE	15
POLICE SECOURS	17
GENDARMERIE	05 45 37 50 00
VIOLENCES FAÎTES AUX FEMMES	3919
PHARMACIE DE GARDE	3915

SUR VOTRE COMMUNE

LA PAROISSE

LES SIX ÉGLISES DE LA PAROISSE

Gond-Pontouvre, Balzac, Brie, Vindelle, Jauldes, Champniers

ACCUEIL AU PRESBYTÈRE DE CHAMPNIERS

Lundi, mardi, vendredi, samedi : 10h à 12h

30, rue des Anciens combattants |
05 45 69 93 07

Obsèques | 06 82 03 78 78
paroisse.cgp@orange.fr

MESSES LES DIMANCHES À 10H30

Gond-Pontouvre : 1^{er} et 3^{ème} du mois
Champniers : 2^{ème} et 4^{ème} du mois

ASSOCIATION DIOCÉSAIN

PAROISSE CHAMPNIERS BRIE JAULDES

Accueil au Presbytère de Champniers :

Lundi et mercredi 17h à 19h

Jeudi 17h30 à 19h

Vendredi et samedi 10h à 12h

LES MARCHÉS

Au cœur de la vie des habitants, les marchés sont des lieux de convivialité qui contribuent au dynamisme économique du cadre de vie.

Retrouvez sur la place de l'église, le marché hebdomadaire du samedi matin et le marché gourmand en période des fêtes de Noël ainsi que le Marché des Producteurs de Pays, aux Prés de l'Or, la dernière semaine d'août.



CHAMPNIERS
...
Samedi, j'peux pas,
j'ai marché
à Champniers !





LE PARC DES MONTAGNES

La commune dispose approximativement de 300 entreprises et artisans, essentiellement localisés dans le Parc des Montagnes.

Mitoyen de la commune de Gond-Pontouvre, l'ensemble commercial offre à la fois les atouts du commerce de proximité (accueil, service, professionnalisme) et une réponse aux attentes des consommateurs en regroupant des commerces incontournables, visibles, accessibles, avec de grands parkings pour un meilleur confort d'achats.

Géant Casino, le village de concessionnaires automobiles ainsi que le pôle hôtelier (l'un des plus grands de la Charente), constituent le poumon économique du Grand Angoulême, et donc du nord de la Charente.



OUVERTURE SUR LE PROGRÈS

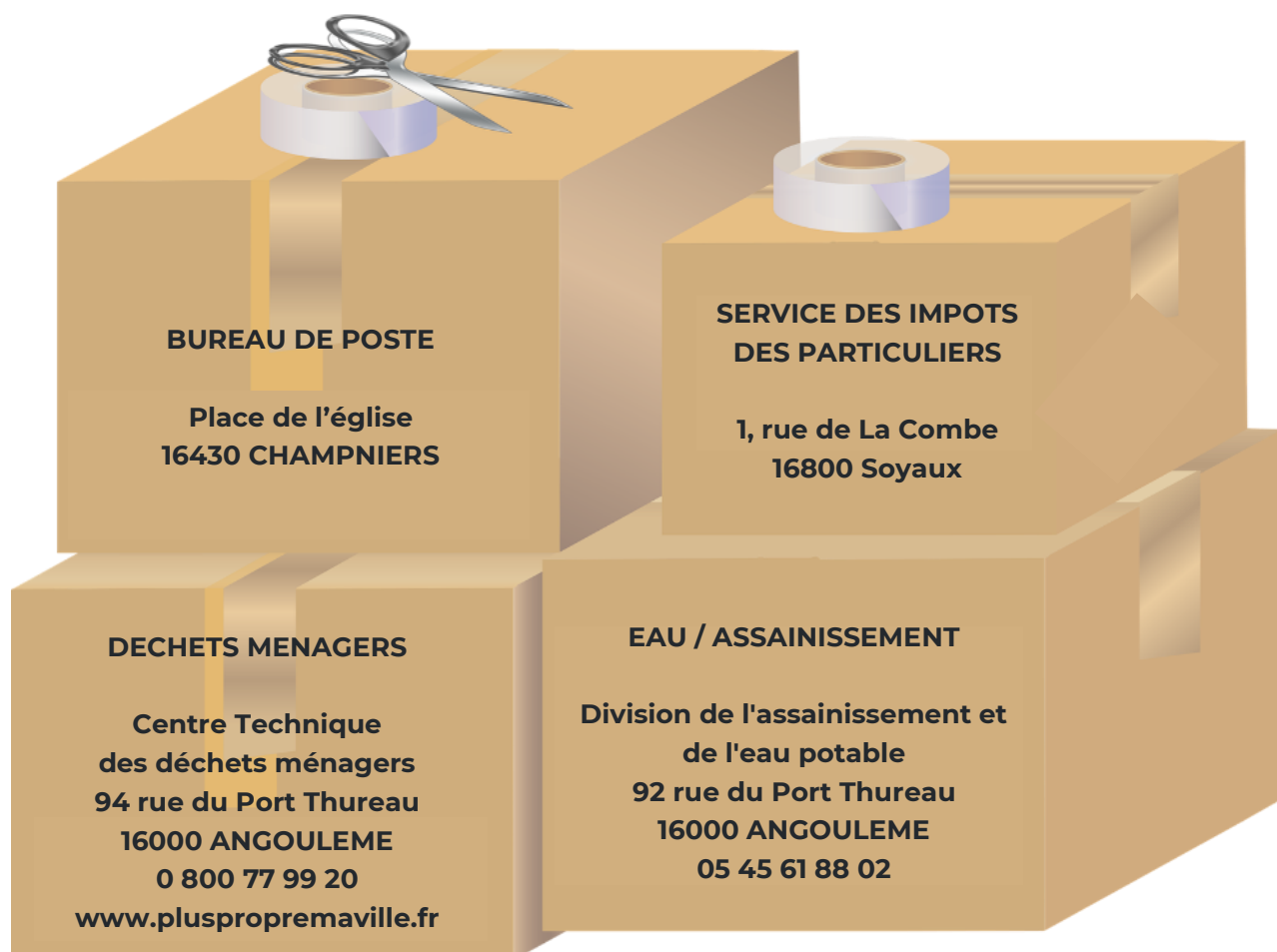
La commune bénéficie également sur son territoire de l'implantation de l'Aéroport International Angoulême Cognac géré par le SMAC (Syndicat Mixte des Aéroports de Charente).

Cet aéroport abrite **HELI-UNION TRAINING CENTER**, l'école de pilotage hélicoptère ouvert tant aux personnes non-initiées désirant apprendre à piloter qu'aux pilotes expérimentés. L'école est équipée d'un simulateur de vol, ce fut le premier centre Européen à proposer cet équipement.

AIRBUS FLIGHT ACADEMY a également choisi la commune pour l'implantation de son école de formation de pilotes de ligne comptant une cinquantaine de cadets.



EMMENAGER



DANS LE MOIS SUIVANT LE DEMENAGEMENT

- ⇒ Effectuer le changement d'adresse sur votre carte grise dans un délai d'un mois à la préfecture, au risque d'une amende forfaitaire.

AVANT LE 31 DECEMBRE

- ⇒ S'inscrire sur les listes électorales à la mairie de Champniers

CHAMPNIERS



LA MAIRIE DE CHAMPNIERS en poche

sur votre smartphone

Ma mairie
en poche.



TRAVAUX



EVENEMENTS



ACTUALITES



ALERTES

Téléchargez l'application sur votre smartphone ou tablette. (disponible sur le Playstore ou l'Appstore)

Choisissez la ville de « Champniers » dans le moteur de recherche.

Activez les notifications.

Vous pouvez faire le choix des rubriques (Menu | Préférences) mais quoi qu'il arrive, vous serez alerté des urgences.

ANDROID



APPLE



Vous recevez immédiatement ces informations
directement sur votre smartphone !

Soyez alerté en temps réel !

C'est gratuit et facile à activer. L'opération prend moins de deux minutes !



Champniers

MAIRIE DE CHAMPNIERS

1, rue des Grives Musiciennes

16430 CHAMPNIERS

05 45 69 88 98

courrier@champniers.fr

<http://www.mairie-champniers.fr/>